La gratuité, du pour et du contre

Métropole. À l'occasion d'une délibération sur le transport scolaire, la question de la gratuité des transports en commun s'est invitée aux débats du dernier conseil communautaire.

La question des transports publics suscitent toujours des échanges intenses à la CU. (Photo Noémie Perdue/PN)

C'est un sujet récurrent qui nourrit toujours autant les prises de position. Jeudi soir, à l'occasion du cinquième conseil communautaire de Le Havre Seine Métropole, la question de la gratuité des transports publics est revenue sur la table. Depuis le 1er janvier 2019, la compétence pour les transports scolaires a été transférée de plein droit à la Communauté urbaine (CU). Sur l'ancien territoire de la Codah, la tarification annuelle du transport scolaire était de 40 € pour les lycéens et les collégiens. Sur les anciens territoires de la Communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval (CCCCE) et de la Communauté de communes Caux Estuaire (CE), c'est la Région qui organise les transports scolaires d'environ 1 600 élèves de la maternelle au lycée. Elle gère également le transport de 700 collégiens et lycéens domiciliés sur ces anciens territoires dont l'établissement se situe à l'extérieur du territoire de la Communauté urbaine. La CCCCE et certaines communes de Caux Estuaire prenaient également en charge par le passé une partie du coût de ces transports. Le reste à payer pour les familles de collégiens et lycéens était de 65 € sur Criquetot-l'Esneval et de 50 à 130 € sur Caux Estuaire.

La CU a souhaité pour une période transitoire que la Région continue d'organiser les transports scolaires des élèves des territoires de l'ex-CCCCE et e l'ex-CE. À l'occasion d'une délibération portant sur le transport scolaire, la CU a souhaité uniformiser les choses en adoptant, jeudi soir, une tarification unique pour les collégiens et les lycéens de la CU s'élevant à 45 € pour une année.

L'EXEMPLE DUNKERQUOIS

À l'étude de cette délibération, la réaction des partisans de la gratuité ne s'est pas fait attendre. Et c'est le conseiller communautaire Jean-Paul Lecoq qui a ouvert rapidement les débats en faisant référence à la gratuité du tramway récemment décidé pour franchir le tunnel Jenner. « *Enfin, la gratuité n'est plus un gros mot... Le bon sens a trouvé son chemin dans cette affaire... Malgré cette satisfaction, on s'aperçoit que les tarifs du transport scolaire vont encore augmenter. La dynamique de la gratuité est donc à quai. La Coupe du Monde de football féminin aurait été une belle occasion de la tester, mais c'est aujourd'hui, là encore, une occasion manquée. Une fois de plus, cette hausse donne le signal d'une communauté qui taxe encore les transports. La gratuité des transports publics, ce n'est pas que du bon sens. C'est aussi quelque chose qui est inscrit dans le préambule de la constitution lorsqu'elle évoque l'égalité entre citoyens* [...] » estime Jean-Paul Lecoq qui cite l'exemple de la Ville de Dunkerque qui a appliqué la gratuité à son réseau de transports en commun. « *Dunkerque a constaté une baisse significative des incivilités, un respect du matériel et une hausse de la fréquentation* [...] »

Toujours sur le chapitre des transports Alexis Deck, conseiller communautaire, préconise, quant à lui, sur les petites distances un développement des transports dits actifs de type vélo ou marche. Christine Morel, vice-présidente à la CU, soumet, elle, l'idée de mettre en place la gratuité des transports en cas de pics de pollution.

« MANQUE À GAGNER »

« *Il n'est pas judicieux d'augmenter ces tarifs pour la seconde année consécutive. Je réclame également une étude sur la gratuité, car c'est un outil de cohésion sociale. Cela permet également de retravailler la stratégie d'aménagement du territoire et côté environnemental d'éviter l'utilisation de la voiture* [...] » souligne Alban Bruneau, vice-président à la CU. La sénatrice et conseillère communautaire Agnès Canayer précise que le Sénat a mis en place une mission d'information sur la gratuité des transports collectifs.

Daniel Fidelin, vice-président à la CU chargé de la Mobilité, défend au contraire la délibération présentée. « *C'est un effort que fait la CU. Il s'agit de 45 € par an alors que le coût réel du transport par élève s'élève à 1 000 € par an. Il faut noter aussi que les communes ne participeront plus à l'effort financier* [...] *La Fédération nationale des usagers du transport est hostile à la gratuité. Il y aurait forcément un manque à gagner pour la collectivité qui se répercuterait sur les services et l'investissement* [...] *Quant à la Ville de Dunkerque, elle n'a pas à amortir le coût d'un tramway, car elle n'en a pas.* »

Jean-Baptiste Gastinne, le président de la CU, qui ne souhaite pas en faire une position de principe, estime tout de même que la gratuité pourrait avoir un effet pervers. « *La fréquentation du réseau actuel de transports en commun a augmenté de 30 % en six ans* [...] *Il vaut mieux avoir des recettes pour améliorer encore le service ou créer une troisième ligne de tramway par exemple* [...] » L'élu souligne enfin qu'il existe une tarification sociale en place et que les élèves internes justifiant d'un certain coefficient familial ne payeront que 30 € l'année.

F. H.

Trop de temps passé à voter ?

C'est le conseiller communautaire Christian Bouchard qui a ouvert le premier les hostilités, jeudi soir. Pour l'élu, les séances du conseil communautaire laissent trop de place à des votes qui servent à désigner des représentants de la Communauté urbaine (CU) siégeant au sein d'instances diverses. « *Depuis la création de la Communauté urbaine, nous en sommes au cinquième conseil communautaire. Près de 329 dossiers ont été abordés. Sur ce chiffre, 128 concernaient des désignations de représentants de la Communauté urbaine. Nous avons voté 220 fois. Ce qui veut dire que nous avons passé plus de temps à voter qu'à entendre des politiques publiques* [...] » estime-t-il, même s'il concède qu'il y a eu trois présidents de l'Agglo en trois ans. « *Nous n'avons pas toujours le choix. Nous passons aussi beaucoup de temps à vous écouter Monsieur Bouchard* [...] » a répliqué Jean-Baptiste Gastinne, le président de la CU.